



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique du sport

Question écrite n° 59851

Texte de la question

M. Philippe Le Ray attire l'attention de Mme la ministre des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports sur les dispositifs d'accès des sportifs à des formations scolaires, universitaires et professionnelles. Dans son rapport relatif à « l'évaluation de la mise en oeuvre du double projet des sportifs de haut niveau et des sportifs des centres de formation des clubs professionnels », l'inspection générale de la jeunesse et des sports préconise d'actualiser l'état des investissements à réaliser pour disposer d'un parc homogène d'établissements sportifs du ministère chargé des sports et de structures d'accueil complémentaires hors établissements, offrant des conditions d'hébergement, de vie quotidienne et de scolarité qui répondent à des exigences redéfinies. Il lui demande si le Gouvernement compte mettre en place cette préconisation.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Le Ray](#)

Circonscription : Morbihan (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59851

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Femmes, ville, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Sports

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 juillet 2014](#), page 5733

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)